



Association Nationale d'Elus

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 janvier 2018

Abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

Cette décision illustre l'incapacité pour l'État d'avoir une vision stratégique sur le développement aéroportuaire de la France

L'État a donc renoncé à réaliser un aéroport pour le Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes tout comme il avait enterré en 2002 le troisième aéroport parisien à Chaulnes en Picardie. Au lieu de cela, il opte une fois de plus pour l'optimisation des infrastructures existantes et programme des travaux d'extension sur le site de Nantes-Atlantique, au détriment des 70 000 riverains directement impactés par ses nuisances sonores et en bordure d'une zone Natura 2000 à Saint-Aignan-de-Grandlieu.

Cette gestion à saturation ou scénario « au fil de l'air » répond à la logique défendue par la direction générale de l'aviation civile. Malgré les recommandations de la Cour des comptes et de certains organismes reconnus tels qu'Eurocontrol, l'État démontre son incapacité d'avoir une vision stratégique pour le développement aéroportuaire de la France. Comme le disaient les parlementaires dans un rapport d'information récent, il n'y a plus de pilote dans l'avion.

Pourtant, le système aéroportuaire français est aujourd'hui fortement déséquilibré entre Paris et la province. Cette décision renforce ce centralisme alors qu'il est essentiel d'avoir une approche équilibrée dans le cadre de la décentralisation et l'articulation possible entre Capitale, Métropole, Régions, Villes moyennes et monde rural.

Le réaménagement annoncé de Nantes-Atlantique avec l'allongement de la piste aura des conséquences environnementales très négatives. Surtout, pourquoi l'Etat va-t-il investir plusieurs centaines de millions d'euros dans un équipement qui sera saturé en 2030 au rythme de la croissance actuelle alors que par ailleurs il a engagé la privatisation des principaux aéroports ?

Car tel est bien le problème qui attend nos gouvernements à cet horizon et sans anticipation et analyse prospective de leur part, il deviendra insoluble sauf à raser des communes de la carte de France et déplacer des milliers de personnes.

À la veille des Assises de l'aérien, et si elles peuvent être utiles après cet échec, il est urgent d'avoir une approche équilibrée sur ce sujet, c'est-à-dire de concevoir le modèle d'aéroport développement durable du 21^e siècle reposant sur ses trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Dans ce contexte, les élus de Ville et Aéroport proposent un contrat de développement durable pour les aéroports acinusés, inscrit dans un schéma aéroportuaire national qui traduira les grandes orientations de l'État.

Contact presse :

M. Julien DELANNAY, Chargé de mission
06.29.14.27.09 / 01.39.85.95.96